



**HAL**  
open science

## Le retournement du Midi viticole

William Genieys

► **To cite this version:**

William Genieys. Le retournement du Midi viticole. Pôle Sud - Revue de science politique de l'Europe méridionale, 1998, "La grande transformation" du Midi rouge, 9, pp.7-26. 10.3406/pole.1998.1009 . hal-01389602

**HAL Id: hal-01389602**

**<https://hal.science/hal-01389602>**

Submitted on 28 Oct 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le retournement du Midi viticole

par William Genieys  
CEPEL

Pôle Sud N° 9 – novembre 1998 – p. 7 à 25

“Le Languedoc-Roussillon est la région de ces trop célèbres vins du Midi qui ne valent guère mieux que ceux qui nous proviennent d’Italie, bien souvent vin sacrificiel des viticulteurs en colère de l’Hérault et de l’Aude”

Michel Dovaz, président de l’Institut Œnologique de France,  
Extrait de son *Livre du vin*, Paris, 1976

“Rien de grand n’a jamais été accompli et ne saurait s’accomplir sans passion”

Jean Clavel, *Qualité oblige*, Lattes, Coteaux du Languedoc, 1991

L’hypothèse d’une “grande transformation” du Midi viticole peut se décliner de multiples façons. La question du changement politique, est souvent appréhendée sous l’angle exclusif de la vie politique locale, au sens large (*Amiras*, 1986; *Pôle Sud*, 1995)<sup>1</sup>. Des travaux plus récents soulignent qu’il est nécessaire d’approfondir la réflexion en traitant la question du point de vue des articulations entre l’énonciation des politiques publiques et la transformation de la représentation politique locale (*Pôle Sud*, 1997 et 1998). Dans le cadre d’un questionnement sur le retournement du Midi viticole, il s’agit d’analyser les articulations entre le changement dans les politiques (*policies*) et la transformation de la *polity* (espace politique et social au sens large). Autrement dit, en quoi la genèse et la mise en œuvre d’une politique de qualité dans le secteur viticole induisent un profond changement social. Il convient de préciser que l’idée du “vin de qualité” n’a pas un caractère universaliste. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Midi est considéré comme une région qui produit “le vin pour les masses”. Cela se traduit par la production et la vente du vin “en vrac”. C’est cette représentation

commune d’un vin sans qualité que l’on retrouve jusqu’au tournant des années 80 au sommet de l’État. Tout d’abord lorsque Monsieur Bonnet stigmatise la “bibine” avant que Michel Rocard le qualifie de “piquette”. Paradoxalement, c’est durant ces années-là que la perception de ces vins change chez les professionnels du secteur notamment avec la mise sur le marché du vin en bouteille. Progressivement, les principaux guides des vins tels que le *Guide Hachette* ou encore le *Parker* légitiment la politique de production de vins languedociens de qualité<sup>2</sup>.

Il ne s’agit pas ici de discuter de la qualité intrinsèque des vins du Languedoc-Roussillon, mais plutôt de montrer en quoi l’émergence de la politique qualité participe pleinement au processus de “grande transformation” de la viticulture régionale (*cf.* l’article de Jean-Marc Touzard). L’analyse du processus de modernisation est ici centrale.

En effet, si dès les années 50, certains “pionniers de la planification économique” avancent l’idée selon laquelle on peut produire du vin de qualité en Languedoc, celle-ci reste à l’état de prophétie. Ce n’est qu’à partir

des années soixante-dix, que de nouvelles élites sectorielles, converties à la thèse selon laquelle la politique de qualité est la seule alternative possible pour sortir le midi viticole de la crise structurelle dans laquelle il se trouve, arrivent à enclencher le processus de transformation de la filière viticole régionale. À l'instar des travaux de Pierre Muller sur le changement de référentiel global dans la politique agricole au cours des années 50 (Muller, 1984), cette perspective analytique montre tout l'intérêt de la prise en compte de rôle des élites modernisatrices dans une conjoncture de crise. Ainsi, le référentiel "qualité" n'est pas seulement un simple processus discursif, mais correspond plutôt à des idées en action dont on doit mesurer les conséquences sur le secteur (Muller, 1995, p. 161). L'analyse de la mise en œuvre d'une politique de qualité dans la viticulture ne doit pas réduire le champ de la recherche à l'interprétation du discours et aux prises de position des élites du secteur concernées. La production du nouveau sens dans les politiques passe tout autant par des travaux de réappropriation par les acteurs concernés que par des discours construits. Il est évident que dans ce processus de construction d'une "nouvelle vision du monde viticole", les élites socioprofessionnelles, administratives ou politiques jouent un rôle plus visible. Cependant, ce rôle n'a aucune signification si on le détache des acteurs constituant la base du secteur (viticulteurs ou vigneron). On tombe ici dans le piège d'une sociologie cognitive qui risque "de donner l'impression que la redéfinition du schème d'imputation causale s'est opérée uniquement *par en haut*" (Mann, 1997, p. 225). Aussi, le propos de l'article est-il de montrer comment l'idée de qualité entraîne, en s'imposant concrète-

ment, une transformation profonde du monde viticole languedocien, en s'appuyant d'abord sur une analyse de la structure des réseaux sociaux et des modes de diffusion des savoirs dans les espaces institutionnels, mais aussi dans les autres lieux où s'opèrent la vulgarisation et la traduction opérationnelle des connaissances<sup>3</sup>.

Pour appréhender dans son ensemble la question du retournement du Midi viticole, il convient d'analyser les incidences sociales, au sens large, de la mise en œuvre de la politique de qualité. Les représentations traditionnelles de la viticulture régionale "la vigne, le viticulteur, le Midi" sur lesquelles est construit l'imaginaire du Midi rouge font l'objet d'une profonde remise en question. La vigne laisse sa place aux vins, qui deviennent la face visible de la démarche de qualité. La figure emblématique du viticulteur, cheville ouvrière du monde de la coopération viticole, s'efface progressivement devant celle du vigneron (vinificateur ou coopérateur), celui qui fait son vin. Le travail de légitimation effectué autour du métier de vigneron en atteste. Enfin, à la vision d'un Midi rouge imaginé comme "unitaire et contestaire" succède celle d'une région fragmentée où les terroirs, voire les pays, constituent des lieux où certains groupes sociaux affirment leurs identités.

### *La genèse "précoce" de l'idée de qualité*

Bien souvent le Midi, entendu comme un espace socio-politique fondé sur la monoculture viticole, est présenté comme un exemple historique de contestation structurelle de l'État (Tilly, 1986). Force est de constater que l'agriculture de façon générale et la viticulture du Languedoc en particulier

## *Le retournement du Midi viticole*

constituent un secteur d'activités économiques subissant tardivement le processus de modernisation planifiée (Kuisel, 1984). Il est vrai que cette filière a toujours été dépendante des politiques de l'État français et plus récemment de celles provenant de l'Union européenne (Bartoli, 1984 et 1985). Cependant, la concentration de la recherche sur les mobilisations viticoles récurrentes depuis la révolte de 1907 cache une volonté de réifier une culture politique réfractaire fondée sur la défense de la production du vin par et pour les masses (*cf.* l'article de Geneviève Gavignaud dans ce numéro). Contrairement à cette vision partielle de la réalité sociale, il est nécessaire de montrer que l'idée selon laquelle on peut produire un vin de qualité dans cette région n'est pas une invention intellectuelle tardive.

C'est principalement à travers l'action de deux figures dominantes de la modernisation de l'économie régionale, Philippe Lamour et Jules Milhau, que l'idée de qualité prend forme après la deuxième guerre mondiale. Il ne s'agit pas de célébrer ici le rôle "de grands hommes qui changent tout" mais plutôt de montrer comment ces leaders mobilisent un entourage, un réseau et une nouvelle approche des politiques (Wildavsky, 1989, p. 97). Autrement dit, ces hommes deviennent grands en cristallisant le croisement d'une série de conditions propre à un temps et un espace (Genieys, Smith, 1998). En précurseurs du développement planifié, ils partagent la même conception de l'action publique : "il faut comprendre pour agir et agir pour construire". Dans ce sens, ils partagent les thèses modernisatrices de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), dont le slogan est "voir-juger-agir", sans pour autant s'inscrire pleinement dans cette mouvance

politique. Durant la période des "trente glorieuses", leur action est finalisée par le dépassement d'une monoculture viticole archaïque. Pour ce faire, ils participent à la création des outils institutionnels sur lesquels ils espèrent bâtir des politiques alternatives (SAFER, les Coteaux du Languedoc, la Compagnie Nationale du Bas-Rhône, le Conseil Économique et Social, GROU-PAMA). Depuis 1945, ils se mobilisent également pour que soit ouverte aux vins méridionaux une porte de sortie à la spécialisation dans la production des vins de consommation courante. Cela se traduit par la création d'une appellation concernant les vins délimités de qualité supérieure (VDQS). Cependant, l'action de ces deux hommes est complémentaire "car celle de Milhau est essentiellement celle de la filière viticole alors que celle de Lamour s'étend à l'aménagement du territoire". Pour comprendre plus finement le rôle précurseur de la politique de qualité, il convient de s'arrêter sur leurs trajectoires socio-institutionnelles respectives.

Philippe Lamour, originaire des plaines du nord de la France, est un avocat parisien qui s'investit dans la réflexion sur la crise de fonctionnalité du système politique français dans les années 30<sup>6</sup>. À ce titre, il participe pleinement aux activités du mouvement "des non-conformistes" en tentant de renouveler la pensée politique française autour de l'idée de la planification économique (Loubet del Bayle, 1969, p. 395<sup>7</sup>). Sous l'Occupation il s'installe dans le Gard, et s'implique dès lors dans le devenir de la viticulture locale en fondant l'appellation des *Costières du Gard*. À la Libération, il participe à la réorganisation des institutions de la IV<sup>e</sup> République en tant que membre du Plan. Il s'investit dans la mise en œuvre du processus de planification à la fran-

çaise tout en occupant la fonction de chef de cabinet du Ministre de l'Agriculture Tanguy Prigent. En tant que secrétaire général de la Confédération Générale de l'Agriculture et "planiste" convaincu, il fait remarquer que les agriculteurs préfèrent une "économie concertée" et ses procédures consultatives à une "économie dirigée"<sup>8</sup>. Ainsi, fort de la position qu'il occupe au sein des sommets de l'État, il pousse la réflexion menée autour de la création d'une nouvelle appellation, celle des vins de qualité supérieure (VDQS). Pour appuyer cette politique, il fonde en collaboration avec Jules Milhau le syndicat méridional des vins de qualité. Pour lui : "Il faut que nous réunissions tous les producteurs de vin de qualité de cette région" afin de donner à la filière viticole languedocienne un véritable espace de négociation<sup>9</sup>. C'est dans ce cadre-là que l'idée selon laquelle on doit orienter la production de vin languedocien vers la qualité apparaît. Pour Philippe Lamour la mise en œuvre d'une telle politique passe nécessairement par la diversification de l'agriculture régionale. La maîtrise des ressources hydrauliques devient centrale<sup>10</sup>. La création de la Compagnie Nationale du Bas-Rhône-Languedoc favorise alors la reconversion de ces zones jugées dangereusement spécialisées dans une production viticole excédentaire (Bartoli et *alii*, 1987, p. 19).

Dans un registre plus scientifique, Jules Milhau participe à la légitimation intellectuelle de la démarche de qualité. Auteur d'une des premières études d'économétrie appliquée au secteur agricole sur le prix du vin, cet économiste "visionnaire" met à jour l'impasse productiviste dans lequel s'enferme la viticulture languedocienne (Milhau, 1935). Dans une étude postérieure, il pointe la contradiction propre à la filière entre la

baisse tendancielle de la consommation de vin et les évolutions techniques qui permettent l'augmentation de la production (Milhau, 1958). La crise sectorielle de la viticulture languedocienne est pour lui inévitable et structurelle. Participant à la mise en place de la politique des VDQS, il voit dans l'élaboration de nouvelles logiques d'appellation un moyen d'ancrer sur le territoire l'idée de qualité. Ainsi, au registre intellectuel, il rajoute une expérimentation de terrain avec la mise en place de la première appellation de qualité languedocienne. Dans cette perspective, il crée dans les années 50 la cave coopérative de Causse et Veyran (Saint Chinian) où il essaie d'introduire une modernisation de la gestion administrative. Cette expérience de terrain lui permet de mettre en place une politique de création de nouvelles appellations basée sur la qualité<sup>11</sup>. Progressivement, les premières appellations, le Saint-Chinian, le Saint-Saturnin et le Saint-Georges d'Orques, basées sur la sélection de certains cépages apparaissent. Jules Milhau démontre alors de façon empirique, qu'il est possible de produire des vins de qualité à partir de cépages adaptés au terroir. La création en 1962 du syndicat d'appellation des "Coteaux du Languedoc", regroupant treize syndicats de cru, permet l'amorce du processus d'institutionnalisation de la démarche qualitative<sup>12</sup>. Les viticulteurs de l'Aude qui en plaine privilégient les cépages traditionnels (Carignan, Cinsault et Aramon) et dont les coteaux ont eu une reconnaissance précoce de certains de leurs terroirs (le Minervoise est depuis 1921 en zone d'Appellation d'Origine Simple) refusent d'intégrer la nouvelle logique d'appellation. Cette démarche reste largement marginale dans la filière où la majorité

## *Le retournement du Midi viticole*

des représentants socio-professionnels et leur base est encore fortement attachée au modèle traditionnel de production d'un vin de table. Par la suite, ces deux pères fondateurs de la démarche qualité dans le Midi forment et mettent en place des équipes de décideurs auxquelles ils délèguent progressivement le pouvoir<sup>13</sup>.

Ces "héritiers" vont institutionnaliser progressivement l'idée de qualité. Ils s'affichent comme porteurs d'une voie politique alternative face à la crise sectorielle de la viticulture languedocienne. Ces élites modernisatrices inscrivent leur projet contre le syndicalisme traditionnel axé sur la demande d'un protectionnisme d'État et sur l'octroi de mesures compensatoires destinées à maintenir le niveau de vie des viticulteurs (Martin, 1996). Pour comprendre le sens de leur action il faut prendre en compte deux dimensions. La première relève de la formation qu'ils ont suivie. Ils sont pour la plupart issues de l'Institut de Formation des Cadres Paysans (IFOCAP), où Jules Milhau enseigne<sup>14</sup>. Par ailleurs, ils participent à l'implantation du CDJA dans la région en affirmant que les viticulteurs doivent se structurer dans des Groupements de Producteurs afin d'augmenter leur pouvoir économique et d'améliorer leur produit. À l'encontre de certaines thèses, notamment celle d'Yves Gilbert selon laquelle l'inscription sociale du modernisme provient de quelques producteurs réunis au sein de caves coopératives ou en caves particulières (Gilbert, 1989), il est probable que le choix d'une politique viticole basée sur la qualité soit contingente à celle prônée par le courant moderniste de l'agriculture française à l'IFO-CAP. La seconde consiste dans la valorisation de leur filiation avec les pères fondateurs de

la démarche qualité. C'est donc au sein de certaines institutions reçues en héritage qu'ils font la promotion de la démarche qualitative. Un nouveau *système d'action concret* (Friedberg, 1993) autour de la mise en œuvre d'un projet de changement voit le jour. Le processus de mobilisation du système d'acteurs initié par Milhau et Lamour se trouve dynamisé par l'initiative de leurs héritiers qui essayent d'imposer leur *entrepreneurship social*. Cette deuxième génération d'innovateurs affirme son leadership sectoriel en développant des stratégies de multipositionnement organisationnel et en jouant sur un double registre de légitimation. Le premier, fondé sur l'héritage, réside dans la prise en main des institutions susceptibles de dynamiser la politique de qualité. Le second, fondé sur la capacité à s'intégrer dans les multiples espaces de négociation, consiste à faire le lien entre ce qui est sectoriellement possible (niveau central et européen) et ce qui territorialement probable (niveau local et régional). À ce titre, la trajectoire institutionnelle de Jean-Claude Bousquet est exemplaire. C'est en héritier de Milhau qu'il reçoit la présidence de la SAFER L-R, où il met sur pied une politique de remembrement des domaines viticoles autour de la qualité des terroirs qui se traduit entre autre par "le défrichement de 2500 hectares de garrigues pour planter du vignoble A.O.C<sup>15</sup>". C'est aussi en héritier qu'il intègre en 1975 l'Institut National des Appellations d'Origines (INAO) où il siège au côté de Lamour. Il œuvre alors pour que le nombre d'AOC soit augmenté dans la région. Parallèlement, Jean-Claude Bousquet reprend en main les Coteaux du Languedoc pour achever la politique d'appellation instaurée par Milhau. Cette institution devient

dans l'Hérault le cheval de bataille de la politique qualité. Par ailleurs, afin d'intégrer les différentes instances de négociation des politiques, il participe au développement local du syndicalisme de type CNJA et FNSEA jusqu'alors absent de la viticulture languedocienne<sup>16</sup>. Ces organisations socioprofessionnelles se déclarent ouvertement pour la modernisation du secteur via la recherche de la qualité. Largement minoritaires dans les années 70, ces syndicats participent à la négociation sectorielle de la politique viticole en prônant un "syndicalisme constructif" comme le montre Jean-Philippe Martin (*cf.* son article dans ce numéro). Pour résumer, c'est à travers une stratégie d'investissement de segments institutionnels ciblés (SAFER, Coteaux du Languedoc, etc.) et par une pratique de la négociation élargie que l'idée de qualité se trouve progressivement ancrée dans la réalité territoriale de la région Languedoc-Roussillon.

### *La transformation de la politique viticole face aux contraintes territoriales*

Après avoir retracé le cheminement de l'idée de qualité, il convient de s'intéresser plus précisément aux différentes politiques qui ont permis de concrétiser l'établissement d'une nouvelle façon de faire du vin. Il s'agit d'interpréter ici le processus qui traduit progressivement un changement global de référentiel à travers l'adoption d'une démarche qualitative. La posture analytique privilégiée est celle d'une approche *par le bas* de la mise en œuvre de la politique de qualité (Sabatier, 1986). J'insiste volontairement sur le fait que cette dernière n'est compréhensible que si l'on prend en compte le rôle de certains acteurs ou institutions qui participent à son

énonciation sur le territoire. Bien sûr l'on peut, en s'appuyant sur une approche *top down*, considérer que la modernisation de la viticulture languedocienne relève essentiellement des effets induits de la politique de reconversion, de restructuration des vignobles (le "plan Chirac" de 1973) ou encore des mesures compensatoires de la politique agricole commune (PAC) telles que la prime à l'arrachage et la distillation obligatoire des surproductions (Bartoli et *alii.*, 1987). Il va de soi que ces grandes orientations sectorielles ouvrent des opportunités politiques. Cependant, comme le montre Andy Smith, elles restent bien souvent des "normes peu contraignantes" ou encore des politiques "réussies mais invisibles" (*cf.* sa contribution dans ce numéro). De plus, ces mesures sont souvent porteuses de contradictions qui se révèlent seulement *a posteriori* au niveau du territoire, et qui confrontent, au milieu des années quatre-vingt, les présidents de caves coopératives au dilemme du choix entre une politique de qualité entraînant une baisse de revenu substantielle pour les viticulteurs et le maintien d'un *statu quo* basé sur la politique d'aides complémentaires au revenu du vin. Ainsi, pour comprendre comment ça marche, il faut s'intéresser à la "traduction des politiques" qui est effectuée au niveau du territoire. Il convient alors d'analyser comment les acteurs locaux se sont réappropriés certaines dimensions de ces politiques pour construire leur propre démarche qualitative. Dans cette perspective, la construction de la qualité se situe à la convergence (*overlap*) de deux processus : d'une part, la volonté politique exprimée par le plan Chirac de moderniser le vignoble languedocien et d'autre part, le travail des élites modernisatrices qui diffusent sur le terrain l'innovation

## *Le retournement du Midi viticole*

technique. Pour des raisons socio-institutionnelles ce processus connaît une différenciation territoriale entre l'Aude et l'Hérault.

Dans l'Aude, le processus repose sur des logiques territoriales, organisationnelles et politiques particulières. Soulignons tout d'abord l'ancrage historique du pouvoir socialiste dans les institutions politiques et sectorielles locales. Ces fortes affinités politiques permettent de renforcer la cohérence des choix de politique. Dans une même logique, la viticulture audoise couvre une superficie beaucoup moins élevée que celle de son voisin héraultais. Le territoire viticole comprend deux zones particulièrement homogènes, les coteaux où se trouvent les appellations Corbières et Minervois et la plaine orientée essentiellement vers la production du vin de table (Acquier, 1996). Si, la démarche qualité est familière dans les zones d'appellation, elle se pose de façon précoce comme une alternative pour les viticulteurs de plaine touchés dans les années 60 par la crise des "vins de coupage" (issus d'un mélange avec le vin d'Algérie). Au niveau de la représentation des intérêts, la concentration des pouvoirs par Antoine Verdale facilite la mise en œuvre de la politique de modernisation qualitative. Ce dernier s'impose comme le leader de la filière viticole de l'Aude dès les années 70 en assumant la double présidence de la Fédération Départementale des Caves Coopératives de l'Aude (du 10/09/1963 au 18/06/1992) et de la Chambre d'Agriculture de l'Aude (septembre 1972 à janvier 1989<sup>17</sup>). À l'instar de son homologue héraultais Jean-Claude Bousquet, il construit son leadership sectoriel en fondant son autorité sur la mobilisation de ressources politiques traditionnelles

(entourages-équipes, rapport aux élus socialistes locaux, etc.) mais aussi en utilisant sa capacité symbolique à promouvoir les revendications catégorielles débattues dans le secteur lorsqu'il se trouve captivé par les lieux (arènes ou forum) où se définissent les politiques publiques (Genieys, Smith, 1998). Fort d'une légitimité territoriale, il conquiert de nombreuses positions régionales et nationales dans le secteur comme la présidence de la Fédération Régionale des Caves, celle de la Confédération Nationale des Caves Coopératives (1980), celle de l'Association Nationale Interprofessionnelle des Vins de Tables et des Vins de Pays (1981), ou encore du Groupement de la Coopération Viticole de la CEE (1986). À partir du constat pragmatique, selon lequel "le marché n'achète plus nos vins, alors que doit-on faire?", le leader de la viticulture audoise construit progressivement les bases d'une nouvelle politique en s'inspirant de ce que l'on fait ailleurs, notamment dans le Bordelais<sup>18</sup>.

À partir de 1967, Antoine Verdale développe une stratégie de modernisation de la filière viticole audoise. Pour ce faire, il entame une série de réunions dans le milieu coopératif audois en présentant "l'idée de marché" comme une alternative à la dépendance des "aides étatiques". Le refus est total. Malgré cet échec, il arrive à faire admettre le principe de la création d'une ferme expérimentale, le domaine de Cazes (en plaine au sud-ouest de Carcassonne) où "tous les cépages de France et de Navarre sont plantés<sup>19</sup>". Pendant près de dix ans les cépages dits "améliorateurs" (Syrah, Cabernet, Grenache, etc.) sont testés sur les différents terroirs du vignoble départemental. Les études bioclimatiques et géologiques permettent la rédaction d'un véritable guide pour la



politique de modernisation qualitative<sup>20</sup>. À partir de là, et grâce aux agents de la Chambre d'Agriculture à qui cette mission est déléguée, un "zonage des potentialités viticoles" est mis en place. La mobilisation de ce savoir-faire local permet d'allouer les primes contenues dans le plan Chirac avec efficacité (réencépagement qualitatif<sup>21</sup>). La méthode sur le terrain est basée sur un jeu dialectique entre la politique mise en avant par la chambre et la modernisation du milieu coopératif. L'équipe de techniciens agricoles, investie de cette mission par leur président, parcourt le département pour proposer la politique d'amélioration du vignoble audois. Les viticulteurs doivent effectuer un réel effort pour que leur vignoble soit éligible aux aides. Bien entendu, la diffusion du message sur le terrain ne va de soi. Certains viticulteurs avancent leur proximité relationnelle avec le président Verdale pour passer outre la nouvelle réglementation. Ce dernier les reçoit mais récuse les pratiques clientélares qui permettraient de déroger à la règle. Par ailleurs, la Chambre refuse délibérément de se mobiliser pour la politique d'arrachage (deuxième volet du plan Chirac). À ce propos, un responsable reconnaît : "L'arrachage est une connerie, on ne s'en est jamais occupé. Les viticulteurs doivent aller directement chercher les papiers à l'ONIVINS. Comme ça, c'est l'affaire de l'État<sup>22</sup>". Ainsi, c'est à partir d'une démarche assez didactique que la politique de qualité est mise en œuvre au niveau du territoire. Dans un même temps, le président Verdale impulse une modernisation de la gestion des caves coopératives. Le "garde champêtre" ou le "gendarme retraité" ne gère plus la cave coopérative. Il est remplacé par un nouveau type de cadres dirigeants, souvent issus du milieu

bancaire (Crédit Agricole), formé à la gestion et à la pratique de l'économie de marché<sup>23</sup>. Ce phénomène ne va pas sans nous rappeler les logiques de modernisation des dirigeants paysans français (Maresca, 1983). Dans le département de l'Aude, les relations privilégiées qu'entretient Antoine Verdale avec Yves Barsalou, directeur régional de la "banque verte", favorisent cette dynamique. À l'aide de ces cadres et en jouant subtilement des effets de la crise sur le secteur, des groupements de producteurs (concentration de caves coopératives) sont constitués afin de mettre en place des circuits commerciaux adaptés "aux nouvelles réalités du marché viticole". Les deux fleurons de cette politique sont Val d'Orbieu et UCCOAR<sup>24</sup>. Ces structures entraînent la sortie des négociants du marché viticole audois ainsi que la réappropriation de leur plus value. À partir de là, la politique consistant à produire un vin "au meilleur rapport qualité/prix" est mise en place. Il est intéressant de noter que les représentations du marché sont alors profondément bouleversées. Dès lors, un processus de légitimation du marché viticole en tant que réalité sociale porteuse du nouveau développement économique local est entrepris. C'est au terme d'un travail de terrain de vingt ans et en s'appuyant sur deux axes complémentaires que sont la protection du vignoble existant (refus manifeste de l'arrachage) et par la lutte pour l'amélioration, la promotion et la commercialisation et l'exportation du vin que la viticulture audoise se modernise. Ici, les politiques viticoles nationale ou encore européenne font l'objet de réappropriations par les acteurs du secteur qui y introduisent le particularisme du territoire.

Dans l'Hérault, le processus de modernisation repose sur des dynamiques sociales et

## *Le retournement du Midi viticole*

politiques différentes. Tout d'abord la surface viticole est beaucoup plus importante. De plus, la viticulture est moins homogène et l'identité rurale se trouve plus fortement diluée en raison d'une forte urbanisation du territoire. Par ailleurs, la profession se structure, d'une part, autour de grosses coopératives viticoles, ce qui ne facilite pas la création de groupement de producteurs et, d'autre part, sur un nombre important de caves particulières à la démarche individualiste. Enfin, les luttes de pouvoir fondées sur le clivage politique droite-gauche divisent profondément la filière viticole héraultaise depuis le début des années 70. Cette forte fragmentation du milieu engendre un processus de modernisation qualitative différent de celui de l'Aude. Soumises au même cadre de politique sectorielle, les logiques de mise en œuvre sur le territoire poursuivent un autre cheminement. Si la temporalité est relativement proche, c'est-à-dire les années 70/80, les institutions qui en sont porteuses sont autres. Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler le rôle important de la SAFER qui par le biais de l'arrachage prépare une nouvelle configuration des terroirs favorable à la démarche de qualité<sup>25</sup>. Elle reprend à son compte cette politique illégitime dans l'opinion publique locale afin de réduire la superficie du vignoble de plaine qui doit se redéployer via le défrichement sur les coteaux. L'orientation de la SAFER entraîne des réactions violentes de la part des Comités d'Actions Viticoles (CAV) qui y voient une atteinte à l'identité territoriale du Midi<sup>26</sup>. L'autre institution qui joue un rôle essentiel dans l'ancrage territorial de la politique de qualité est le Syndicat d'Appellation des Coteaux du Languedoc. Il s'agit d'un regroupement hétérogène de viticulteurs, essentiel-

lement héraultais et gardois, fonctionnant comme un lieu de socialisation aux nouveaux savoir-faire viticoles et qui sert de vitrine pour la viticulture locale. Son objectif initial se restreint à la formation, bien souvent par la diffusion d'informations et des dégustations de vin. À partir de 1976, les Coteaux du Languedoc opèrent une rupture symbolique avec la tradition en affichant clairement comme finalité le passage en Appellation d'Origine Contrôlée des terroirs héraultais qui produisent un vin de qualité<sup>27</sup>. Partant de là, ces cadres, notamment Jean Clavel, construisent un véritable répertoire de légitimation de la démarche de qualité<sup>28</sup>. L'objectif est double. Il s'agit, d'une part, à travers une stratégie discursive explicite de "vulgarisation", de créer une alternative au discours dominant sur le vin de table. D'autre part, les groupes de travail, les journées de formation et les dégustations doivent permettre de trouver des relais d'opinions locaux susceptibles de porter à leur tour le message sur le territoire. Cette approche originale connaît un certain succès qui est couronné en 1987 par l'octroi d'une AOC Coteaux du Languedoc. Cependant, la diffusion de la modernisation qualitative s'effectue plus facilement dans le milieu des caves particulières et sur des micro-terroirs bénéficiant préalablement d'une appellation de syndicats de cru (Saint Chinian, Saint Saturnin, Faugères, etc.). C'est avec un léger temps de retard que les caves coopératives s'alignent sur cette voie politique mis à part quelques exceptions notables<sup>29</sup>.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault devient un objet de lutte constant entre les partisans de la modernisation, plutôt à droite, et les tenants de la tradition du Midi rouge, plutôt à gauche. Au début des

années 70, le président "moderniste", Sylvain Guizard<sup>30</sup>, conçoit le premier plan de restructuration du vignoble, destiné à renouveler l'encépagement et les techniques culturales. De l'avis d'un observateur, la chambre n'arrive pas à faire passer sur le terrain cette politique<sup>31</sup>. L'exemple de la réceptivité du terroir du Pic-Saint-Loup, d'où est originaire Sylvain Guizard, est à ce titre significatif de l'échec relatif de cette politique. Il s'agit d'imposer un pourcentage significatif de réencépagement avec du "syrah", jugé particulièrement efficace dans cette zone viticole. Si certains producteurs particuliers l'acceptent, le président de la cave coopérative de Saint-Mathieu-de-Trévières, la plus importante du secteur (proche du Président du Conseil général de l'Hérault, Gérard Saumade), le refuse. La logique dominante dans le milieu de la coopération héraultaise reste encore au début des années 80 largement tributaire des mesures compensatoires d'aide au revenu (distillation, etc.). Pour ces raisons, c'est un viticulteur du Biterrois de sensibilité de gauche, "un gars bien de chez nous", qui reprend en main la destinée de la chambre au milieu des années 1970<sup>32</sup>. En 1989, au terme d'une forte politisation de l'élection, un proche de Jacques Blanc (Président UDF du Conseil régional), Jacques Gravegeal, issu du CDJA et de la FDSEA et porteur du projet d'appellation des "Vins de pays d'OC", s'impose face au candidat représentant la viticulture traditionnelle. À partir de ce moment-là et avec le soutien massif de la région, la chambre met sur pied une véritable politique de modernisation de la filière autour des PIDAF<sup>33</sup>. On assiste alors à un changement d'échelle de la mise en œuvre de la politique viticole autour de l'institution régionale. Pour faciliter la

synergie au niveau de cette politique le conseil régional développe une importante administration sectorielle dont la direction est donnée à un jeune cadre issu du milieu moderniste régional (CRJA). Cette configuration de la filière viticole régionale, fondée sur des affinités politiques manifestes, entraîne une marginalisation du processus décisionnel du mouvement des coopérateurs héraultais<sup>34</sup>. Le CEPRACO, organisme régional de soutien au système coopératif, est supprimé. Ensuite, il se trouve mis en concurrence directe avec la nouvelle Fédération Régionale des Caves Particulières créée à l'initiative du président de région en 1989 pour former un lobby de fidèles<sup>35</sup>. Cette faiblesse de la politique de regroupement des coopératives<sup>36</sup> permet aux négociants de garder la maîtrise des circuits commerciaux (Skali et Jean-Jean). Mais leur approche du marché, contingente des logiques internationales, privilégie la production de vins de cépages. Pour eux, la démarche qualité se limite à la production d'un type de vin momentanément porteur, en laissant de côté l'aspect territorial. La seule alternative réside dans la stratégie des "vins de Pays d'Oc" portée par le président de la Chambre d'agriculture.

L'analyse du passage de l'idée de qualité en politique concrète en Languedoc-Roussillon montre bien comment les acteurs locaux se les réapproprient selon une logique qui leur est propre. Le changement global qui survient avec la mise en œuvre du référentiel qualité entraîne une nouvelle formulation des pratiques sectorielles. On note toutefois une forte différenciation territoriale au sein même de la mise en œuvre de la politique de modernisation. Dans l'Aude, ce processus repose une concentration du pouvoir permettant un jeu subtil entre la Chambre et la FDCCA,

## *Le retournement du Midi viticole*

alors que dans l'Hérault, la force d'inertie du mouvement coopératif et les fortes luttes politiques au sein du secteur entraînent l'implication d'institutions marginales telles que la SAFER et les Coteaux du Languedoc. On passe ainsi d'une approche du *secteur* viticole à une approche du *territoire* vinicole. Cependant, dans l'Hérault, la valorisation des terroirs, fondée sur les vins de Pays d'Oc, est faiblement intégrée dans la politique de développement du territoire du Conseil général, alors que dans l'Aude une synergie semble se dégager autour du Pays Cathare. Enfin, si depuis 1986, la région joue un rôle important de régulation de la filière viticole, la contrainte institutionnelle est moins forte pour la profession dans l'Aude grâce à ses importants groupements de producteurs éligibles au PIDA. On peut donc distinguer deux modalités territoriales de modernisation viticole : d'une part, dans l'Aude "une modernisation de l'intérieur" conduite par des acteurs qui ont investi les institutions centrales du secteur, d'autre part dans l'Hérault "une modernisation par la bande", portée par des institutions plus latérales.

### *La "revanche" sociale de la viticulture languedocienne*

Le tournant qualitatif de la viticulture est tout autant le fait de la mise en œuvre de politiques cadres que d'une certaine réceptivité sociale. Autrement dit, il convient ici d'appréhender les effets sociaux du changement de politique sur le milieu des viticulteurs. Dans un ouvrage classique sur les effets dévolutifs de la modernisation agricole sur la paysannerie française, Henri Mendras montre comment les mutations politiques entraînent une transformation du métier et de la condition d'agriculteur (Mendras,

1967). En Languedoc, la modernisation qualitative de la viticulture entraîne la construction d'un nouveau rapport au monde social. Ce bouleversement joue au niveau des représentations du territoire mais aussi au sein même de l'univers social des viticulteurs. Sur le premier point, il semble que les terroirs, entendus comme lieu d'appellation participent pleinement au processus de redéfinition des identités territoriales. L'exemple de la convergence dans l'Aude de la politique de développement local "Pays cathare" (Dedieu, Genieys, 1998) avec la stratégie de valorisation des vins sur le marché mondial l'atteste<sup>37</sup>. Il en va de même aujourd'hui lorsqu'on ouvre le débat sur la création d'une appellation régionale Languedoc sur le modèle bordelais. Par ailleurs, il est intéressant de noter que le substrat social du changement, notamment les vigneron-vinificateurs qui bien souvent attestent de leur "retour au pays", s'inscrit sur des logiques néo-régionalistes (Balme, 1996). En effet, ces néo-viticulteurs s'inscrivent *de facto* dans une activité socio-professionnelle définie par la globalisation économique et par des identifications plus complémentaires qu'exclusives, à l'instar de leurs prédécesseurs des années 70<sup>38</sup>. Sur le deuxième point, la politique modernisatrice entraîne une fragmentation de l'unité sociale du monde viticole. L'opposition entre les coteaux et la plaine ne manque pas d'être activée. Les vigneron des coteaux, identifiés comme ceux qui ont vocation à produire le vin de qualité via l'obtention d'une AOC, participent indirectement à la contestation de l'unité viticole. Ce phénomène relève du moins à son origine d'une logique de revanche sociale sur les riches propriétaires ("vieilles familles" ou puissantes coopératives) tardivement touchées par la

crise viticole. La reconnaissance de la qualité par l'octroi d'une appellation d'origine contrôlée, comme cela est le cas entre 1982 à 1987, constitue pour ces acteurs un transfert de la réalité sociale et historique du Bordelais. Ainsi, les viticulteurs languedociens vont enfin intégrer la "cour des grands" : celle des vigneron-vinificateurs ou encore celle des vigneron-coopérateurs. Ce label leur permet de retrouver une certaine légitimité sociale, une fois le regard du mépris tombé, et motive le plus grand nombre de viticulteurs à choisir les cépages et à élever le vin (Acquier, 1996, p. 58).

Ce changement atteste de l'invention d'un nouveau métier. La figure dominante du viticulteur, entendu comme un simple producteur de raisins, s'efface progressivement au profit de celle du vigneron, éleveur de vin, qui doit gérer les multiples interactions existantes depuis les cépages jusqu'à la mise en bouteille. Ce phénomène basé sur l'individualisation des rapports socioprofessionnels se développe plus aisément dans le milieu des caves particulières. Une récente étude portant sur le devenir de ces acteurs insiste sur les mutations sociales de la profession. Aujourd'hui, "un vigneron, c'est une filière à lui seul"<sup>39</sup>. L'enquête montre que le niveau d'études des "chefs d'exploitation" est en forte hausse. Un cinquième de ces acteurs ont une formation générale supérieure, et 85 % ont au moins le niveau secondaire. De plus, selon ces sources, une bonne moitié de la population possède un diplôme de l'enseignement agricole. Ce type de formation rompt avec celle, très faible, des viticulteurs du Midi entre 1950 et 1980. On assiste également à un rajeunissement certain de la profession avec 36,2 % de chefs d'exploitations ayant moins de 45 ans alors qu'ils sont seule-

ment 16 % à avoir plus de 65 ans. Enfin, la logique de dévolution de la profession semble de plus en plus assurée car 70 % des exploitants individuels ayant 50 ans ou plus déclarent avoir un successeur, alors que dans le reste de la population agricole, ce pourcentage est inversé et c'est le nombre d'exploitations sans successeur connu qui est majoritaire.

Par ailleurs, l'invention du métier de vigneron-vinificateur correspond à un processus social plus général de "retour au terroir" impliquant des catégories sociales très hétérogènes. L'analyse plus fine des trajectoires sociales des acteurs "qui font le vin de qualité" dans la région Languedoc-Roussillon permet de restituer en partie ces nouvelles représentations de la profession<sup>40</sup>. Bien entendu, vu les sources mobilisées ici, il s'agit de donner une interprétation quantitative du changement qui affecte le métier de vigneron. Tout d'abord, il convient d'insister sur le fait que plus d'un tiers de ces acteurs sont extérieurs à la région. Au sein de ce sous-groupe, on rencontre certains étrangers venus assouvir leur passion pour le vin dans le sud de la France. L'itinéraire d'un couple de jeunes artistes Suisses mérite d'être signalé. Ces derniers, après avoir acquis "une vieille maison pour y passer des vacances entre Saint-Chinian et St-Jean-de-Minervois... achètent de vieilles vignes à replanter" et se lancent dans le métier de vigneron<sup>41</sup>. Il en va différemment pour "un industriel belge, spécialisé dans le vêtement de protection contre la pluie" qui, après avoir cédé sa société, achète en 1992 un domaine de trente hectares dans les Corbières pour reconvertir son capital<sup>42</sup>. Il faut cependant préciser que parmi les acteurs extérieurs à la région (nés hors ou exerçant profession

## *Le retournement du Midi viticole*

ailleurs), il s'agit souvent d'un retour sur les terres familiales. La trajectoire d'un couple de professeurs d'histoire dans le Nord de la France en atteste. En 1987, ils héritent de la manne de l'aïeule (80 hectares de vignes dans le Biterrois), décident alors "de changer de vie et d'embrasser un métier aux multiples facettes"<sup>43</sup>. Par ailleurs, le processus d'intégration socioterritoriale de ces néo-ruraux est facilité. En effet, le changement dans la profession (nouvelles techniques qualitatives) les places sur un pied d'égalité avec les héritiers des viticulteurs.

Pour les vigneron-vinificateurs natifs de la région, l'héritage joue aussi un rôle important. On peut toutefois distinguer la trajectoire du fils de viticulteurs qui se transforme en vigneron, de celle des héritiers de la bourgeoisie viticole locale. Pour illustrer le premier cas de figure, on peut citer l'exemple d'un vigneron de Pézenas qui, en 1977, reçut en héritage d'un grand père et d'un père viticulteurs un domaine en mauvais état. Afin de le rénover, "ce passionné de Chateaufort, où il avait fait ses classes vineuses, décide de planter les treize cépages historiques de son appellation fétiche", et il lance le premier vin du Midi à figurer sur la carte des trois étoiles<sup>44</sup>. Dans un même sens, le fils du conseiller général d'Olonzac (Minervois-Hérault) reprend la propriété viticole familiale au sein de laquelle il innove grâce à une solide formation orientée vers la démarche qualitative<sup>45</sup>. Dans le deuxième cas de figure concernant les logiques d'héritage en "milieu bourgeois", on doit souligner les apports effectués en termes de savoir-faire nouvellement importés. C'est le cas du domaine de L'Arjolle dans le Biterrois, où en 1974, les héritiers du vignoble familial (depuis 1450), un banquier et un œnologue, "sont les pre-

miers à planter à grande échelle des cépages étrangers", et s'engagent ainsi sur la voie de la production d'un vin de qualité<sup>46</sup>. Il en va de même pour l'héritier d'un château classé monument historique dans l'agglomération de Montpellier qui depuis plus de vingt ans restructure le vignoble avec de nouveaux cépages. Dans un registre d'héritage original, on peut citer l'exemple de la famille Alquier dans le Faugères qui depuis 1870 mène une politique de valorisation de leur vin de coteaux schisteux<sup>47</sup>. En effet, le grand-père faisait déjà du négoce pour écouler le vin du domaine dans la capitale, le fils s'occupe ensuite de le moderniser et se transforme en un des pionniers de la "nouvelle vague qualité". Les deux petits-fils perpétuent cette tradition, le premier en tant qu'agronome et l'autre en tant que vinificateur et commercial. Enfin, pour montrer en quoi les logiques d'héritage participent pleinement au processus de retournement du Midi viticole, on peut mentionner la trajectoire du petit-fils de Marcelin Courret, Président de la FDCCH (1972-1991) et leader du syndicalisme viticole radical, qui s'affiche aujourd'hui parmi les producteurs de "grands vins" de la région<sup>48</sup>.

L'invention du métier de vigneron doit aussi beaucoup à l'importation de nouveaux savoirs dans la profession viticole. Il est évident que la formation professionnelle de ces acteurs, qu'elle soit continue ou encore qu'elle provienne de la participation à des réseaux de socialisation comme les syndicats de crus, ou encore les Coteaux du Languedoc, est importante. Le fait que les vignerons aient exercé une autre activité avant de choisir le métier du vin joue rôle central dans la mutation de la profession. En effet, la plupart des "néo-vignerons" ont exercé préalablement

une profession intellectuelle ou libérale. Ainsi, on rencontre dans le premier cas de figure des architectes, un géomètre, un pharmacien, un kinésithérapeute, des journalistes, des professeurs, des fonctionnaires (dont un énarque!), des ingénieurs et, dans le second cas, des agents commerciaux, des chefs d'entreprises, professions médicales et juristes. On trouve aussi des gens provenant de la filière comme le caviste, l'œnologue, le technicien de la Chambre d'agriculture, le président de syndicat d'appellation et l'ingénieur agronome qui se transfigurent en vigneron-vinificateurs. Certains exemples sont significatifs. Ainsi, un ingénieur agronome de formation "qui, convaincu de la nécessité vitale d'entretenir et d'aménager l'espace rural avant qu'il ne se désertifie se consacre dans un premier temps à l'élevage d'ânes de randonnée avant d'entreprendre dès 1981 un gros travail de replantation d'un vignoble dans la garrigue<sup>49</sup>". Mentionnons aussi la trajectoire de ce professeur de science économique, qui délaisse progressivement le champ universitaire pour s'imposer comme un des pionniers de la démarche qualitative dans le terroir du Pic Saint-Loup<sup>50</sup>. Pour résumer, dans les années 80, l'importation de ces différents savoirs participe pleinement à la définition des contours du métier de vigneron. Les valeurs dominantes de la profession se trouvent modifiées. La pratique de l'innovation devient la caractéristique majeure de ce nouveau groupe professionnel. L'individu affirme de plus en plus sa personnalité à travers le développement de pratiques singulières comme le choix des cépages, la façon de travailler la vigne (retour aux vendanges manuelles, etc.), la technique de vinification, mais aussi par des approches différenciées du marché du vin. La personna-

lisation du produit relève souvent de la quête d'un prestige social en cours d'acquisition. La diffusion de ce changement social dans le milieu de la coopération viticole est beaucoup plus problématique.

La modernisation de l'ensemble du monde de la coopération viticole est un processus complexe. En effet, si certaines caves coopératives, généralement de petite taille et se situant en zone de coteaux, optent assez rapidement pour une démarche de qualité (Acquier, 1996), la majorité rencontre des problèmes organisationnels importants. Certes, au niveau de la symbolique, le nouvel affichage de "vignerons-coopérateurs" succède dans l'Aude comme dans l'Hérault à celui de Fédération des Caves Coopératives. Au même titre le discours de ses dirigeants évolue avec la prise en considération de la réalité du marché et propose "une défense de la viticulture de masse renouvelée<sup>51</sup>". Les manifestations se multiplient en vue de la célébration du centenaire de la coopération viticole sur le thème : "La coopération viticole, un esprit d'entreprise<sup>52</sup>". Cependant, ce discours masque quelque peu le profond changement de la réalité sociale du milieu coopérateur. La figure dominante du "viticulteur partiel" (celui qui en tire des revenus complémentaires pour sa retraite) s'efface au profit de jeunes néo-coopérateurs qui bien souvent doivent suivre une formation professionnelle. De fait, le milieu des coopérateurs connaît une fragmentation interne de sa logique sociale. Par ailleurs, l'orientation individualisante vers la production d'un vin de qualité interroge en son for intérieur le principe égalitaire de la coopération. À ce propos, l'échec de la tentative de reconversion d'un ancien viticulteur occitaniste est significatif. Cet ancien artisan de la mobilisa-

## *Le retournement du Midi viticole*

tion contre l'État "était en avance sur le mouvement. Il avait remplacé ses vieux pieds de vignes pour faire du bon vin. Moins, mais meilleur. La coopérative le lui a acheté au même prix que l'ancien. Il a tout arraché il y a dix ans<sup>53</sup>". Cette histoire bien qu'anecdotique fait apparaître le problème qui existe entre l'effort individuel de qualité demandé aux vignerons-coopérateurs et la répartition égalitaire des bénéfices. Ici, le travail empirique réalisé par Yuna Chiffolleau sur les effets de la "révolution qualité" dans une grosse coopérative du Biterrois s'avère de première importance (*cf.* sa contribution dans ce numéro). Sa recherche montre comment les relations sociales propres à ce type d'organisation se transforment à travers un processus de distanciation entre le coopérateur et l'institution.

De façon plus générale, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle le changement au sein de la coopération viticole permet aujourd'hui la formation d'un substrat social sur lequel se développe un "poujadisme viticole", notamment chez certains néo-viticulteurs en quête d'identité, mais surtout au sein de ceux qui sont sortis (au sens de *exit*) de la profession. Ce phénomène se traduit par le développement d'un discours politique de dénonciation du changement social induit par les politiques européennes. Paradoxalement, si le FN arrive "naturellement" à capter ce potentiel électoral là, Jacques Blanc président de région bien que fortement impliqué au niveau européen s'en

préoccupe en développant un discours populiste à dominante agraire ("le serment de Béziers", printemps 1998).

L'analyse de cette profonde transformation profonde du Midi rouge en est encore à ses débuts. Trois pistes de réflexion peuvent contribuer à explorer plus en avant la question du retournement de la viticulture languedocienne. La première relève de l'analyse des articulations entre la mise en œuvre de la politique de qualité avec le changement sociétal dans cette région. Celui-ci se caractérise par une profonde modification des représentations sociales du Midi viticole. À la trilogie traditionnelle de "la vigne, le viticulteur, le Midi" se substitue celle "des vins, des vignerons et des terroirs". La seconde concerne les effets contingents de la reformulation des politiques viticoles sur la production du pouvoir notabiliaire local. La figure historique du "député du vin" (*cf.* la contribution d'Olivier Dedieu) semble s'effacer au profit de leadership politique sectoriel s'affirmant autour de l'institution régionale. La troisième est dernière piste consiste à ouvrir une réflexion générale sur la formation latente d'un néo-régionalisme entendu ici comme résultant de la concordance de trois logiques, le changement dans les politiques publiques, la crise de la représentation politique (comme en atteste les dernières élections régionales) et enfin la transformation des représentations socioterritoriales. L'analyse du retournement de la viticulture languedocienne contribue pleinement à alimenter ce débat.





### *Notes*

1. Je tiens à remercier ici mes collègues chercheurs, François Baraize, Olivier Dedieu, Andy Smith et Patrick Hassenteufel pour leurs remarques toujours précieuses.
2. Il est à cet égard notable que ce processus tient beaucoup plus à l'influence des consommateurs étrangers qu'à ceux de l'hexagone. En effet, les pratiques sociales françaises en matière de sélection d'un vin sont encore largement influencées par le poids d'une tradition centrée sur le Bordeaux et le Bourgogne.
3. Le matériel empirique de première main utilisé dans le cadre de cet article provient de la série d'entretiens, une trentaine environ, réalisés seul ou en collaboration avec Andy Smith (CERVL) ou Marielle Berriet (ENSEAD Dijon) et Alain Faure (CERAT) dans le cadre d'un rapport de recherche PAC-REGIO sur le rôle des régions et des acteurs régionaux dans la mise en œuvre des politiques agricoles et rurales (Fair 1834) avec la DG VI à Bruxelles. Cette enquête de terrain a permis de recueillir et de confronter les différents points de vue émis à propos de l'émergence d'une politique de qualité en Languedoc-Roussillon par les acteurs du secteur (syndicats, chambres, DDA, institutions politiques locales) dans les deux départements à dominante viticole : l'Aude et l'Hérault. Une série d'entretiens complémentaires a été réalisée auprès des cadres dirigeants du processus de modernisation de la filière.
4. Les données mobilisées ici proviennent d'un entretien biographique réalisé avec Jean-Claude Bousquet actuel Président du Conseil Économique et Social du Languedoc-Roussillon, le 30 juin 1998.
5. Entretien Jean-Claude Bousquet.
6. Avocat de formation, Philippe Lamour professe au barreau de Paris où il se distingue en plaçant la révision du procès Seznec et dans l'affaire Stavisky. Fortement lié à certaines figures intellectuelles telles que Giono, Fernand Léger, Claude Autan-Lara, il participe à la création de la revue *Plans*. Son engagement politique républicain l'amène à militer avec Jacques Soustelle et à s'engager auprès des républicains espagnols. Les données utilisées ici proviennent de son autobiographie qui se veut selon les propos de Jean-Claude Bousquet "être un véritable livre".
7. Dans le manifeste qui ouvre le numéro 1 de la revue *Plans*, il écrit : "À l'économie anarchique, l'ordre fédéral et syndical substituera l'économie logique, donc humaine. Informée d'une façon permanente par les institutions issues de groupes sociaux organisés, l'autorité qui en émane pourra dresser avec souplesse le plan des besoins et lui adapter le régime de production. Elle évitera le rythme brisé dont les producteurs sont victimes et adaptera les formes nouvelles aux éléments permanents". (Loubet del Bayle, 1969, p. 395.)
8. L'historien de la modernisation économique à la française, Richard F. Kuisel, insiste sur le fait que Philippe Lamour est très attaché à la dimension négociée du processus de planification, (Kuisel, p. 387).
9. Entretien avec l'ancien directeur des Coteaux du Languedoc, Jean Clavel, le 27 juin 1998.
10. Cette orientation se résume à travers le slogan : "Quand on a une bonne terre et du soleil avec de l'eau on peut tout produire" (Entretien Jean-Claude Bousquet).
11. Entretien avec Jean Clavel.
12. Pour bénéficier de cette nouvelle appellation, il faut que le vin produit ne contienne que 50 % de carignan et de cinsault (cépage aux vertus productivistes). On trouve ici l'origine de la politique d'introduction des cépages "dit améliorateurs" dans la viticulture languedocienne, entretien Jean Clavel.
13. Philippe Lamour fonde le CNBRL, et préside dès sa création le Conseil Économique et Social du Languedoc-Roussillon alors que Jules Milhaud crée la SAFER Languedoc-Roussillon, les Coteaux du Languedoc, un centre de recherche et préside les Mutelles 1900 (aujourd'hui Groupama), (Entretiens Jean-Claude Bousquet et Jean Clavel).
14. Entretien Jean-Claude Bousquet.
15. Entretien avec Jean-Claude Bousquet.
16. À ce propos, il déclare avoir occupé successivement les postes de responsable départemental, régional et national (entretien Jean-Claude Bousquet).
17. La trajectoire sociale d'Antoine Verdale est assez révélatrice du changement social qui touche la filière viticole. En effet, d'origine sociale modeste, il réussit dans un milieu où les notables et les propriétaires terriens ("les hommes aux chapeaux") gèrent de façon débonnaire le devenir de la viticulture locale. Pragmatique, il impose

## *Le retournement du Midi viticole*

une approche professionnelle et responsable du secteur qui lui vaut une reconnaissance par ses pairs (entretien avec le directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, Jean Héritier, le 3 juillet 1998).

18. Entretien avec Jean Héritier.
19. Entretien avec Jean Héritier.
20. Cf. le document réalisé par les techniciens du Service d'Utilité Agricole de Développement de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, *Zonage des potentialités agricoles d'un département. Méthode appliquée à la viticulture*, Carcassonne, Chambre d'agriculture de l'Aude, 1979.
21. Le directeur de la Chambre souligne l'importance des précautions techniques prises autour de la politique de réencépagement. Il ne s'agissait pas de faire "de la qualité à tout prix, mais d'en faire petit-à-petit, car nous n'avons aucune marge de manœuvre et pas droit à l'erreur" (entretien avec Jean Héritier).
22. Entretien avec Jean Héritier.
23. L'exemple le plus significatif est la trajectoire de son héritier, Joël Castany, technicien issu du Crédit Agricole qui lui succède dans un premier temps à la présidence de la Fédération des Caves, avant d'abandonner ses fonctions pour diriger Val d'Orbieu (premier groupement viticole), (entretien avec Jean-Paul Bonnel, directeur des Vignerons Coopérateurs Audois, le 2 février 1998).
24. On peut voir dans le récent achat d'un château dans le Bordelais par Val d'Orbieu le signe tangible d'une réussite de cette stratégie économique.
25. Conformément au plan Chirac, cette institution peut bénéficier des primes à l'arrachage.
26. Le président de la SAFER raconte comment, suite au rachat pour arrachage du Domaine de la Motte qui fut ensuite concédé à la société Limagrain, ses biens personnels ont fait l'objet d'un "plastiquage" (entretien avec Jean-Claude Bousquet).
27. Suite aux événements de Montredon, le député socialiste Gilbert Sénès quitte la présidence du Syndicat des Coteaux du Languedoc, où est élue une nouvelle équipe avec à sa tête le binôme Jean-Claude Bousquet et Jean Clavel (entretien Jean Clavel).
28. Dans cette perspective, Jean Clavel officie en véritable intellectuel en rédigeant trois ouvrages qui jouent un rôle important : *Histoire et avenir des vins du Languedoc-Roussillon* (1982), *Réussir* (1985) et *Qualité oblige* (1991). Il est intéressant de noter que l'auteur y pourfend certains mythes du Midi rouge, notamment l'inefficacité de la violence revendicative, et propose comme alternative une démarche qualité ancrée dans une "véritable passion pour la viticulture languedocienne".
29. On peut signaler à titre d'exemple la cave de Berlou (nord Saint-Chinian) dont les fondateurs en 1965 sont déjà animés de "l'esprit de qualité" et sont les pionniers de la nouvelle coopération. Mais ce n'est qu'à partir de 1989 qu'est réalisée une étude approfondie des terroirs de la zone Berlou (analyse de la potentialité à partir de l'enregistrement des données agronomiques) (Marcillaud, Rivière, 1998, p. 74).
30. Agriculteur très attaché à sa terre du Pic-Saint-Loup (nord de Montpellier), il fut président pendant douze ans de la Chambre d'agriculture, mais aussi secrétaire général de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), administrateur du Crédit Agricole du Midi, fut également l'un des plus fervents défenseurs de l'IFOCAP, institut de formation des cadres-paysans, et de Télé promotion rurale, cf. le *Midi Libre* du 14/08/1998.
31. Entretien avec Jean Clavel.
32. Entretien avec Jean-René Cambournac, technicien à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, le 13/05/1998.
33. Projets Intégrés de Développement Agricole et de Filière.
34. Pour le président actuel de la Fédération des caves coopératives, cette situation est complexe car Jacques Blanc s'appuie essentiellement sur ses fidèles pour établir la politique de la filière, (entretien avec Jean Huillet, Président des Vignerons Coopérateurs de l'Hérault, le 2 février 1998).
35. Entretien avec Nicole Parich, Directrice de la Fédération Régionale des Caves Particulières, le 24 juin 1998.
36. Pour le président de la FDCCH : "nous avons des caves coopératives fortes, donc nous n'avons pas senti le besoin de les regrouper pour les rendre plus fortes. De plus, notre approche du territoire est globale et départementale et nous refusons de privilégier des bassins de production types Val d'Orbieu" (entretien Jean Huillet).
37. Le directeur de la Chambre d'agriculture de l'Aude explique comment ces deux politiques s'articulent notamment par la réalisation de plus de 250 caveaux en "Pays cathare" (entretien Jean Héritier).

## Pôle Sud N° 9

38. La trajectoire socio-politique de Jean Huillet (Président FDCCH) est exemplaire de ce retournement. Après avoir été dans les années 70 un membre actif des Comités d'Action Viticole et un fervent occitaniste, il est devenu le dirigeant des vigneron-coopérateurs de l'Hérault, intégrant la logique inhérente à la globalisation économique du marché viticole.
39. L'enquête a été effectuée par sondage (questionnaire) auprès d'un échantillon de 452 caves particulières, cf. L'enquête sur les Caves Particulières du Languedoc-Roussillon, *Agrreste*, La statistique agricole, Paris, Ministère de l'Agriculture, 1995.
40. Pour établir cette sociologie des acteurs qui font les "Grands vins du Languedoc-Roussillon", j'utilise les 81 fiches de présentation biographique réalisées par Laurent Marcillaud et Pascal Rivière. Ces fiches signalétiques, au demeurant très riches, retracent par leur diversité les itinéraires des nouveaux vigneron-vignificateurs en quête du vin de qualité. Du fait de leur hétérogénéité, il n'a pas été possible d'en faire un traitement quantitatif (Marcillaud, Rivière, 1998).
41. Marcillaud, Rivière, 1998, p. 86.
42. Il est intéressant de noter que cet investissement dans un lieu de retraite devient une opportunité que son fils saisit en choisissant de s'investir totalement dans la gestion du domaine, (Marcillaud, Rivière, 1998, p. 138.)
43. Marcillaud, Rivière, *Ibid*, p. 92.
44. Marcillaud, Rivière, *Ibid*, p. 96.
45. Lors de notre rencontre, son père nous précise que ce dernier a suivi une formation pour intégrer la démarche de qualité, (cf. entretien Monsieur Chabbert conseiller général du canton d'Olonzac, Hérault, le 2 mars 1998).
46. Marcillaud, Rivière, 1998, p. 94.
47. Marcillaud, Rivière, *Ibid*, p. 68.
48. Entretien Nicole Parich.
49. Parallèlement à cela son épouse exerce la profession de kinésithérapeute afin de produire les ressources nécessaires à une politique d'investissement (entretien Jean Clavel).
50. Ce dernier s'est illustré en optimisant le savoir-faire qu'il possède sur le rapport microclimat, terroir en cépages. Il réussit, contre l'avis général de ses confrères de l'INRA de Montpellier, à implanter le cépage du Mourvedre sur un terroir considéré comme incompatible (entretien Jean Clavel).
51. Entretien Jean Huillet.
52. Voir par exemple les interventions au colloque organisé par les vignerons coopérateurs de l'Hérault, "La coopération viticole, un esprit d'entreprise!", Collège Agricole de Gignac, 13 novembre 1997.
53. Cf. l'article "Claude Rives. Le viticulteur du pays d'oc", *Le Monde*, 27 mai 1998, p. 13.



### Références

- Acquier F., "La qualité des vins à la croisée des terroirs et du territoire", *Revue de l'Économie Méridionale*, vol. 44, n° 176, 1996
- Amiras, "Midi rouge?... Midi bouge. Les élections de mars 1986", *Repères Occitans*, numéro spécial, 1986.
- Balme R. (dir.), *Les Politiques du néo-régionalisme*, Paris, Economica, 1996.
- Bartoli P., "La politique viticole communautaire, analyse et bilan", *Économie Rurale*, n° 164, 1984.
- Bartoli P., *L'État et l'économie viticole : une articulation complexe*, Colloque de l'Association Française de Science Politique, Paris, 1987.
- Bartoli P., Boulet D., Lacombe P., Laporte J.-P., Lifran R., Montaigne É., *L'Économie viticole française*, Paris, INRA, 1987.
- Dedieu O., Genieys W., "Le développement local face à l'Europe. L'invention du Pays cathare", *Science de la Société*, n° 45, 1998.
- Friedberg E., *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993.
- Genieys W., Smith A., "Mobilisations politiques et modèles de leadership territorial", in Négrier E., Jouve B.

## *Le retournement du Midi viticole*

- (dir.), *Que gouvernent les régions d'Europe?*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Gilbert Y., *Le Languedoc et ses images entre terroir et territoire*, Paris, L'Harmattan, 1989
- Kuisel R. F., *Le Capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1984.
- Lamour P., *Le Cadran solaire*, Paris, Robert Laffont, 1980.
- Loubet del Bayle J.-L., *Les Non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée française*, Paris, Seuil, 1969.
- Martin J.-P., "La recomposition du syndicalisme vigneron en Languedoc depuis 1976", *Les Cahiers de l'Économie Méridionale*, n° 21, 1996.
- Mann P., "De l'ancrage d'un cadre cognitif à sa redéfinition", in Boudon R., Bouvier A., Chazel F., *Cognition et sciences sociales*, Paris, PUF, 1997.
- Maresca S., *Les Dirigeants paysans*, Paris, Minuit, 1983.
- Mendras H., *La fin des paysans*, Paris, SEDEIS, 1967.
- Milhau J., *Étude économétrique du prix du vin en France*, Thèse de Droit, Montpellier, 1935
- Milhau J., "La régulation du marché du vin en France", *Économie Méridionale*, n° 22, 1958.
- Muller P., *Le technocrate et le paysan*, Paris, Éditions Ouvrières, 1984.
- Muller P., "Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde", in Faure A., Pollet G. et Warin P. (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Pôle Sud*, "Le Midi du politique", n° 2 automne 1995.
- Pôle Sud*, "Élites, politiques et territoires", n° 7 novembre 1997.
- Pôle Sud*, "Élections et politiques régionales", n° 8 mai 1998.
- Sabatier P.-A., "Top down and bottom up approaches to implementation research : a critical analysis and suggested synthesis", *Journal of Public Policy*, vol. 6, n° 1, 1986.
- Tilly C., *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- Wildavsky A., "A Cultural Theory of Leadership", in Jones B. D. (ed.), *Leadership and Politics. New Perspectives in Political Science*, Kansas City, University Press of Kansas, 1989.



### *Résumé*

*Le passage au vin de qualité dans le Midi trouve son origine dans l'action de deux figures modernisatrices. Il se concrétise par une inscription territoriale différenciée dans l'Aude (modernisation de l'intérieur) et dans l'Hérault (modernisation par la bande). Ce processus conduit à l'émergence d'un nouveau groupe professionnel autour du métier de vigneron.*

In the Midi, the genesis of the shift to quality wine can be traced to two modernising trends. In l'Aude a strong internal network developed a form of modernisation which embraced different territorial references. In the Hérault, however, competing networks characterise this department's form of modernisation. In both cases, these processes have sparked the emergence of a new professional group structured around the vocation of winemaking and marketing.



### *Mots clés*

*Changement social, élites modernisatrices, leadership sectoriel, métier, néo-régionalisme, politique viticole, référentiels de qualité, représentations, vignerons, viticulture, terroirs, territoire*